



(2010-08-05)

Début de la période électorale de 2010

Directeur général des élections et contrôleur du financement politique

Afin d'éviter toute divergence d'interprétation ainsi que toute confusion qui pourrait en découler, on m'a demandé de diffuser une directive concernant la date et l'heure à laquelle débutera la période électorale en vue des élections générales de 2010.

La période électorale en vue des élections générales provinciales du 27 septembre 2010 débutera officiellement le jeudi 26 août 2010, à minuit une (0 h 1). À cette heure, les 55 brefs électoraux seront réputés être délivrés. Les activités publicitaires se rapportant aux élections, y compris l'affichage de panneaux, la publication ou la radiodiffusion de publicités électorales, l'utilisation d'autobus ou de véhicules aux fins de la campagne électorale et l'engagement de toute autre dépense électorale, pourront alors commencer.

Michael P. Quinn

Directeur général des élections et contrôleur du financement politique